

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

18 septembre 2019
Français
Original : anglais

Genève, 13-15 novembre 2019

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du rapport du Programme de parrainage
au titre de la Convention**

**Rapport du Programme de parrainage au titre
de la Convention**

Document soumis par le Comité directeur du Programme de parrainage

I. Introduction

1. Le Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques a été établi en application d'une décision prise par les Hautes Parties contractantes à la troisième Conférence d'examen¹. Le Programme a pour buts de renforcer l'application et le respect de la Convention et des Protocoles y annexés, et d'en promouvoir l'universalisation. En outre, il vise à améliorer la coopération, l'échange d'informations et les consultations entre Hautes Parties contractantes.

2. Dans le rapport final de la Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention, la Réunion a exprimé de nouveau « sa reconnaissance pour le rapport sur le Programme de parrainage et pour les travaux du Comité directeur »². Elle a reconnu l'importance de ce programme pour la promotion de l'universalisation et le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés. Elle a engagé les États en mesure de le faire à contribuer au Programme de parrainage.

3. Le présent rapport porte sur les activités menées dans le cadre du Programme de parrainage pendant la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 15 septembre 2019. M^{me} Ines Šprem Scigliano (Croatie) exerce les fonctions de Coordinatrice du Comité directeur depuis août 2018. Le Programme est soutenu par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et toutes les questions logistiques et administratives sont gérées par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG).

**II. Rapport du Programme de parrainage au titre
de la Convention**

4. Depuis le 1^{er} octobre 2018, le Programme de parrainage a financé la participation d'un représentant de chacun des États dont le nom suit, aux réunions indiquées :

a) Douzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V (19 novembre 2018) : Guatemala, Monténégro et Togo ;

¹ Décision 5 du document final, CCW/CONF.III/11 et annexe IV, 7-17 novembre 2006.

² Par. 30 du document final, CCW/MSP/2018/11, 28 décembre 2018.



b) Vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié (20 novembre 2018) : Guatemala, Monténégro et Togo ;

c) Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention (21-23 novembre 2018) : Guatemala, Monténégro et Togo ;

d) Première session de 2019 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (25-29 mars 2019) : Afrique du Sud ;

e) Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II modifié (22 août 2019) et Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole V (23 août 2019) : Namibie ;

f) Réunion d'experts au titre du Protocole V (23 août 2019) : Burkina Faso.

5. Depuis le 1^{er} octobre 2018, le Programme de parrainage a financé la participation des experts ci-après, sur recommandation des personnes exerçant des fonctions officielles concernées, aux manifestations ou réunions indiquées :

a) Réunion du Groupe d'experts au titre du Protocole II modifié (22 août 2019) : quatre experts de l'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine, du Royaume-Uni (en qualité de consultant) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

b) Réunion d'experts au titre du Protocole V (23 août 2019) : deux experts de l'Afghanistan et de la Bosnie-Herzégovine.

6. La présence de représentants des États parrainés aux réunions susmentionnées a offert une excellente occasion de leur exposer le contexte de la Convention et des Protocoles y annexés et de débattre avec eux des raisons pour lesquelles il est important que leur pays adhère à ces instruments, ainsi que des questions relatives à leur mise en œuvre. Au cours de ces réunions, la Coordinatrice du Programme de parrainage a informé les représentants des États parrainés des travaux et de la portée du Programme de parrainage et les a priés de communiquer des informations sur les perspectives d'adhésion de leur pays à la Convention sur certaines armes classiques ou d'appeler l'attention sur les difficultés ayant trait à la mise en œuvre.

III. Activités du Comité directeur

7. Conformément à la décision prise par le Comité en février 2018 d'opter pour un cycle annuel de planification et de sélection des États parrainés, un appel consolidé à contributions volontaires pour la participation à toutes les réunions devant se tenir en 2019 au titre de la Convention a été lancé en janvier 2019. Le Comité directeur du Programme de parrainage s'est réuni le 13 février 2019 pour examiner la situation financière du Programme et établir les critères de sélection des États parrainés. La décision sur la question de savoir quels États devaient être parrainés a été prise à la fois à la réunion du 13 février 2019 et au cours d'une procédure d'approbation tacite tenue en avril 2019. La Coordinatrice a poursuivi ses activités de mobilisation de fonds en se mettant en rapport avec chaque État partie, individuellement.

IV. Financement du Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques

8. Au cours de la période considérée, le Programme de parrainage a bénéficié des contributions financières des États suivants : Australie, Chine, Croatie, Estonie, Finlande et Turquie. Les comptes financiers du Programme de parrainage arrêtés au 15 septembre 2019 figurent à l'annexe du présent rapport.

9. Les contributions volontaires au Programme de parrainage ont été encouragées à la fois par des lettres personnalisées et par un appel adressé à toutes les Hautes Parties contractantes par la Coordinatrice.

Annexe

Tableau 1
Comptes pour 2018 (en francs suisses)

2018	Dépenses					Report du solde	Recettes	Solde
	Avril	Juin	Août	Novembre	Total			
Frais de voyage	5 488	8 252	727	1 017	15 484			
Logement	3 759	4 950	4 081	3 497	16 287			
Indemnités journalières de subsistance	1 540	1 760	1 320	1 155	5 775			
Frais bancaires	46	30	20	20	116			
Contributions								
Australie							16 996	
Chine							9 716	
Croatie							1 000	
Estonie							5 708	
Finlande							11 037	
Total	10 833	14 992	6 148	5 689	37 662	88 467	44 457	
Solde pour 2018								95 262

Tableau 2
Comptes pour 2019 (en francs suisses) au 15 septembre 2019

2019	Dépenses			Report du solde	Recettes	Solde
	Mars	Août	Total			
Frais de voyage		7 192	7 192			
Logement	1 034	2 322	3 356			
Indemnités journalières de subsistance	385	1 045	1 430			
Frais bancaires	26	20	46			
Contributions						
Chine					9 838	
Turquie					974	
Total	1 445	10 579	12 024	95 262	10 812	
Solde pour 2019						94 050